L1504
ECLAIRAGISTE

Emploi réglementé

Autres emplois décrits

- Assistant / Assistante lumière
- Chef / Cheffe éclairagiste
- Chef électricien / Cheffe électricienne spectacle
- Concepteur / Conceptrice lumière
- Créateur / Créatrice lumière
- Electricien / Electricienne de plateau
- Electricien / Electricienne jeu d'orgues
- Electricien / Electricienne spectacle
- Electricien-éclairagiste / Electricienne-éclairagiste spectacle
- Groupiste / Groupiste
- Opérateur / Opératrice poursuite
- Poursuiteur / Poursuiteuse
- Pupitreur / Pupitreuse image
- Pupitreur / Pupitreuse régie lumière
- Pupitreur / Pupitreuse spectacle
- Régisseur / Régisseuse lumière
- Technicien / Technicienne d'installation vidéo
- Technicien / Technicienne lumière

Définition

L' éclairagiste s'appuie sur une combinaison de techniques et de créativité en réalisant l'installation et le câblage du matériel d'éclairage de spectacles, d'évènements, de tournages, la programmation et les réglages de la conduite lumière, selon la réglementation de sécurité et les impératifs de la production (programmation, budgets, etc.).

- Effectue l'entretien et la maintenance du matériel d'éclairage
- Peut concevoir les lumières d'un spectacle ou des projets de mise en lumière d'espaces intérieurs ou extérieurs
- Peut coordonner une équipe

Accès à l'emploi

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau Bac à Bac + 2 en éclairage spectacle.
Il est également accessible avec un CAP/BEP en électricité complété par une expérience professionnelle dans le spectacle.
Une habilitation aux risques d'origine électrique est requise.
Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être requis.

Certifications et diplômes :

- Chariots à poste de conduite élevable (hauteur plancher > 1,20 m) (CACES R 489-6) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3)
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots porteurs (capacité de charge < ou = à 2 tonnes) (CACES R 489-2A) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes) (CACES R 489-2B) - Depuis le 01/01/2020
- Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2)
- Conduite des chariots hors production des chariots à conducteur porté de toutes les catégories (CACES R 489-7) - Depuis le 01/01/2020
- Conduite hors production des PEMP des types 1 et 3 (CACES R 486-C) - Depuis le 01/01/2020
- Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6)
- Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B - Depuis le 01/01/2020
- PEMP du groupe A (CACES R 486-A) - Depuis le 01/01/2020
- PEMP du groupe B (CACES R 486-B) - Depuis le 01/01/2020
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (CACES R 486) - Depuis le 01/01/2020
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnes ou PEMP (CACES R 386)
- Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1)
- Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) - Depuis le 01/01/2020
- Habilitations électriques de travaux hors tension
- Habilitations électriques de travaux sous tension

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Compétences

Savoir-faire

Savoir-faire principaux

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Déterminer et gérer l'éclairage
- Effectuer des tests lumières avant une représentation
- Piloter une console d'effet de lumière
- Programmer une conduite lumière
- Mesurer des caractéristiques électriques
- Identifier les caractéristiques du lieu d'un évènement
- Installer du matériel d'éclairage de scène
- Installer un système d'éclairage
- Régler les projecteurs fixes ou mobiles en fonction des ambiances définies
- Vérifier les conditions d'implantation du matériel d'éclairage

Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

- Comprendre, interpréter des données et documents techniques

Savoir-faire secondaires

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Elaborer un schéma directeur technique, définir des besoins en équipement — Transition numérique
- Réaliser une intervention nécessitant une habilitation
- Lancer des effets de lumière pendant un spectacle
- Suivre et éclairer des artistes, avec une poursuite
- Réaliser une opération de maintenance
- Réaliser les commandes de matériel d'éclairage, de consommables, d'outillages selon les besoins d'un spectacle ou d'un tournage
- Manipuler un engin de manutention ou de chantier
- Charger, décharger, manutentionner des produits
- Définir les lumières d'un spectacle

Management, Social, Soin

- Animer, coordonner une équipe
- Transmettre une technique, un savoir-faire

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Développement économique

- Concevoir et réaliser un projet de mise en lumière d'espaces publics, de bâtiments ou d'oeuvres d'art

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Organiser et développer son réseau professionnel

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Faire preuve de créativité, d'inventivité
- Faire preuve de réactivité
- Etre force de proposition

Savoirs

Domaines d'expertise

- Colorimétrie
- Electricité
- Electrotechnique
- Programmation de machine à commandes numériques — Transition numérique
- Terminologie de la lumière

Normes et procédés

- Procédure d'entretien de matériel
- Procédures de montage des projecteurs
- Lecture de feuille de patch
- Normes de sécurité

Produits, outils et matières

- Caractéristiques des matériels d'éclairage
- Utilisation d'outillage manuel

Techniques professionnelles

- Techniques d'accrochage
- Techniques de tirage de câble

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Contextes de travail

Conditions de travail et risques professionnels

- Déplacements professionnels
- En extérieur
- En grande hauteur
- Port d'équipement de protection individuelle (EPI) : gants, chaussures, casque, protections auditives
- Port et manipulation de charges lourdes ou encombrantes

Horaires et durée du travail

- Travail les week-ends et jours fériés
- Travail selon un rythme irrégulier et des pics d'activité

Secteurs d'activité

- Artisanat d'art, audiovisuel et spectacle

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail